

# Avis d'obsèques / Annonces classées

45

## AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis  
Dépôt gratuit de condoléances  
Témoignages de sympathie  
sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

### LES CHOUX

Mme Elisabeth PARADIS, sa fille,  
Ainsi que toute la famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de

### Madame Lucienne DEBRENNE

survenu lundi 8 novembre 2021, à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **samedi 13 novembre 2021, à 15 heures**, en l'église des Choux.

PF Chasseignaux et Fils, Lorris (02.38.92.41.06).

818154

### NEVOY

Thierry, son époux ;  
Grégory et Juliette, Ingrid et Julien,  
ses enfants ;  
Baptiste, Julian, Jade, Sylvain,  
ses petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de

### Madame Patricia MOINAT

épouse ANGLADE

survenu le 6 novembre 2021, à l'âge de 64 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **mardi 16 novembre 2021, à 10 heures**, en l'église Notre-Dame de Nevoy, et sera suivie de la crémation.

PGF, Giens (02.38.38.25.00).

818065

### SULLY-SUR-LOIRE

Mme Roberte GUIDAS, son épouse ;  
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petit-fils ;  
Sa sœur  
Et toute la famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de

### Monsieur Hervé GUIDAS

survenu le dimanche 7 novembre 2021, à l'âge de 83 ans.

Les obsèques civiles auront lieu le **vendredi 12 novembre 2021, à 9 heures**, au crématorium de Saran, où l'on se réunira.

Condoléances sur registres  
Fleurs naturelles seulement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Sully Funéraire Pezin (02.38.36.46.39).

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

818013

## AVIS DE DÉCÈS

### AVIS DE DÉCÈS POILLY-LEZ-GIEN

Patricia GILOT, son épouse ;  
Jacqueline GILOT, sa mère ;  
Aurélien et Emilie, ses filles ;  
Ses beaux-enfants et ses petits-enfants  
Et sa famille  
ont la douleur de vous faire part du décès de

### Monsieur Alain GILOT

survenu le 3 novembre 2021, à l'âge de 59 ans.

Les obsèques ont été célébrées le **lundi 8 novembre 2021.**

PF Bourselot-Caton, Giens (02.38.38.23.23).

817600

## REMERCIEMENTS

### BRIARE

Toute la famille,  
Ses amis,  
très touchés par les marques de sympathie  
que vous leur avez témoignées lors du décès de

### Monsieur Gilbert AUGÉ

vous prie de trouver ici l'expression de leurs  
sincères remerciements.

PF Alves-Cruz, Briare (02.38.31.22.16).

81772

### BRIARE

Très touchés par les marques de sympathie  
que vous leur avez témoignées lors du décès de

### Monsieur Pierre ROBLIN

Madeleine, son épouse ;  
Didier, Isabelle, ses enfants ;  
Mélanie, Maxime, Delphine, Anaïs,  
ses petits-enfants,  
Et toute la famille  
vous remercient chaleureusement.

PF Bourselot-Caton, Bonny (02.38.31.62.98).

817254

### POILLY-LEZ-GIEN

Danièle SCALONI, sa fille ;  
Daniel SCALONI, son gendre ;  
Audrey et Olivier, ses petits-enfants,  
et leurs conjoints, Bruno et Géraldine ;  
Armand et Brieuc, ses arrière-petits-enfants,  
Et toute la famille,  
très touchés par les marques de sympathie  
que vous leur avez témoignées lors du décès de

### Madame Marcelle GRAVIS

remercie sincèrement toutes les personnes  
qui se sont associées à leur peine par leur  
présence, leurs envois de fleurs et autres témoi-  
gnages et prient celles qui, par oubli, n'au-  
raient pas été prévenues de bien vouloir les  
en excuser.

La famille remercie tout particulièrement  
le personnel du Cantou de l'EHPAD de Giens pour  
son écoute, sa gentillesse et son dévouement.

PF Bourselot-Caton, Giens (02.38.38.23.23).

817500

### GIEN

Sa sœur et ses amis,  
très touchés par les marques de sympathie  
que vous leur avez témoignées lors du décès de

### Monsieur Gaëtan BEULAY

survenu le 31 octobre 2021, à l'âge de 85 ans,  
remercie très sincèrement toutes les person-  
nes qui se sont associées à leur peine par leur  
présence, leurs envois de fleurs et autres témoi-  
gnages et prient celles qui, par oubli, n'au-  
raient pas été prévenues de bien vouloir les  
en excuser.

PF Bourselot-Caton, Giens (02.38.38.23.23).

817228

**Avis d'obsèques** Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements du lundi au vendredi de 9 h à 20 h week-end et jours fériés de 18 h à 20 h

[obsèques@centrefrance.com](mailto:obsèques@centrefrance.com)

**04.73.17.31.41**

808483

## ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centrefrance.com](http://www.centrefrance.com)

**04.73.17.31.27**

[legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département du Loiret et sur l'ensemble du département du Cher au tarif de 4 07 € hors taxes la ligne.

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### M<sup>r</sup> Xavier MISSON

Notaire, 13, rue Jean-Berlin, 45430 Chézy

## AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux : M. Michel MALHERBE et Mme Chantal LEMMET, son épouse, demeurant ensemble à Chézy (45430), 17, rue des Goulois, mariés à la mairie de Saint-Jean-de-Braye (45800), le 11 décembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Information concernant la modification du régime matrimonial : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux. Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par M<sup>r</sup> Xavier MISSON, notaire à Chézy (45430), 13, rue Jean-Berlin, le 3 novembre 2021. Information concernant l'opposition : oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, à M<sup>r</sup> Xavier MISSON, notaire à Chézy (45430), 13, rue Jean-Berlin, où domicile a été élu du ce effet.

Pour insertion.

Le notaire.

005504



## ARRÊTÉ N° 2021/514

PORTANT SUSPENSION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Le Président de la Communauté des Communes Giennoises, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8, Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.121-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46, Vu l'arrêté n° 2021/349 du Président de la Communauté des Communes Giennoises du 24 juin 2021 prescrivant l'élaboration du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Vu la décision n° 21000095/45 du 4 août 2021 de M. le Président du tribunal administratif d'Orléans désignant M. Jean-Michel BORDES en tant que commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté des Communes Giennoises, Vu l'arrêté n° 2021/461 du 16 septembre 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté des Communes Giennoises, Vu l'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique, Vu la décision n° 2021-3366 en date du 15 octobre 2021 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire prescrivant la réalisation d'une étude environnementale, Vu l'article L.123-14 du Code de l'environnement, Considérant qu'il sera nécessaire d'apporter au projet de modification n° 1 du PLUI des amendements substantiels, Après concertation sur le projet de suspension de l'enquête publique susvisée avec M. Jean-Michel BORDES, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif.

ARRÊTÉ :

**Article premier :** suspension de l'enquête publique.

L'enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUI) ouverte par arrêté en date du 16 septembre 2021 pour une durée de 36 jours du 11 octobre 2021 au 15 novembre 2021, est suspendue pour une durée maximale de six (6) mois.

**Article 2 :** annulation de la permanence du commissaire enquêteur. La permanence de M. le Commissaire enquêteur initialement programmée le 15 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures est supprimée.

**Article 3 :** modalités d'information du public.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage dans toutes les communes de la communauté de communes giennoises.

Il sera apposé sur toutes les affiches d'avis d'enquête publique mises en place sur le territoire de l'EPCL.

Un avis au public faisant connaître la suspension de l'enquête publique sera inséré dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département du Loiret, dont un exemplaire figurera dans le dossier.

Le présent arrêté et l'avis de suspension de l'enquête publique seront mis en ligne sur le site [www.legislois.fr](http://www.legislois.fr), rubrique « Participer, modification du PLUI ».

**Article 4 :** nouvelles dispositions.

Reprise de l'enquête publique.

Un nouvel arrêté du président de la Communauté des Communes Giennoises précisera ultérieurement les modalités de reprise de l'enquête publique et les nouvelles dates de permanences ou commissaire enquêteur.

Le public sera informé par voie de presse dans les annonces légales de deux journaux diffusés dans le département du Loiret, par voie d'affichage dans toutes les communes membres de la communauté des communes giennoises, et par publication en ligne sur le site [www.legislois.fr](http://www.legislois.fr), rubrique « Participer, modification du PLUI ».

**Article 5 :** exécution du présent arrêté.

M. le Président de la Communauté des Communes Giennoises, chacun des Maires et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** transmission du présent arrêté :

- Mme la Préfète de Région Centre Val de Loire ;
- M. le Sous-Préfet de Montargis ;
- M. le Président du tribunal administratif d'Orléans ;
- M. le Commissaire enquêteur ;
- M<sup>mes</sup> et M. les Maires de la Communauté des Communes Giennoises.

Fait à Giens, le 28 octobre 2021.

Le président : Francis CAMMALL

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
- que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois de son affichage.

005508

## VIE DES SOCIÉTÉS

BP DEEP  
SAS au capital de 1.500 €  
Siège social : 11 bis, rue de la Grange, Labrossa,  
45330 Le Molesherbois  
RCS Orléans 422.864.757

Le 30 septembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. Raphaël HERNANDEZ, 11 bis, rue de la Grange, Labrossa, 45330 Le Molesherbois, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance. Modification au RCS d'Orléans.

005290



SAS Noÿr et associés

Notaires associés à Beauce-la-Rolande (Loiret), 9, Mail Sud

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES NOUËS  
Groupement Foncier Agricole au capital de 265.200 €  
Siège social : 2, La Bretonnière, 45490 SCEAUX-du-Gâtinais  
RCS Orléans 498.044.650

## AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant décision collective des associés en date du 15 octobre 2021, il a été constaté le décès de Mme Colette POMMEREAU épouse de M. Philibert NOUË, demeurant à SCEAUX-du-Gâtinais (45490), 2, La Bretonnière, survenu à Amilly (45200), le 1<sup>er</sup> juin 2020, associée-cogérante, l'entrée de M. Pascal NOUË, demeurant à Mandreville (77570), 6, rue Saint-Guénéa, Mme Nathalie NOUË épouse HUGUET, demeurant à Brefontaines (45490), 4, rue du Colombier, Mme Valérie NOUË épouse PASQUEL, demeurant à Beaumont-du-Gâtinais (77890), 17, rue de la Loirerie, nouveaux associés et leur nomination en qualité de cogérants. Les articles sept (7) et dix-sept (17) des statuts ont été modifiés. Mention sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis.

004621



SAS Noÿr et associés

Notaires associés à Beauce-la-Rolande (Loiret)  
9, mail Sud

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES NOUËS  
Groupement Foncier Agricole au capital de 265.200 €  
Siège social : 2, La Bretonnière, 45490 SCEAUX-du-Gâtinais  
RCS Orléans 498.044.650

## AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant décision collective des associés en date du 15 octobre 2021, il a été constaté l'augmentation du capital par voie d'apports de biens immobiliers, créations et attributions de parts nouvelles aux apporteurs. Le capital de 265.200 € a été porté à 400.300 €.

L'article SEPT (7) des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis.

004648